

**Syndicat Mixte pour le Développement Rural de
l'Arrondissement d'Argelès-Gazost**

**AVENANT AU CONTRAT DE RIVIERE
GAVE DE PAU**

○○○

DOCUMENT CONTRACTUEL

Janvier 2008

Préambule

L'avenant au Contrat de Rivière du bassin versant du Gave de Pau (Hautes-Pyrénées) est conclu entre :

- **L'Etat**, représenté par Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées,
 - **L'Agence de l'Eau Adour-Garonne**, représentée par son Directeur,
 - **La Région Midi-Pyrénées**, représentée par Monsieur le Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées,
 - **Le Conseil Général des Hautes-Pyrénées**, représenté par Monsieur le Président du Conseil Général des Hautes-Pyrénées,
 - **Le Syndicat Mixte pour le Développement Rural de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost**, représenté par son Président,
 - Le **Comité de Rivière** du contrat, représenté par son Président.
-
- VU la Directive Cadre sur l'Eau européenne du 23 octobre 2000, qui établit le cadre d'une politique communautaire dans le domaine de l'eau, afin d'atteindre le bon état des eaux d'ici 2015 ;
 - VU la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, adoptée le 30 décembre 2006, qui fixe les outils pour atteindre les objectifs fixés par la DCE ;
 - VU la décision du Comité Interministériel de la Qualité de la Vie du 19 mai 1980, instituant les opérations de contrat de rivière ;
 - Vu la circulaire du Ministère de l'Environnement du 22 mars 1993, partiellement abrogée, relative à l'incidence des nouveaux outils de planification institués par la loi du 3 janvier 1992 sur la procédure relative aux contrats de rivière ou de baie ;
 - VU la circulaire du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable du 30 janvier 2004 relative aux contrats de rivière et de baie ;
 - VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Adour-Garonne, approuvé le 6 août 1996 par le Préfet coordinateur de bassin ;
 - VU l'arrêté préfectoral du 13 décembre 1995 instituant un Comité de Rivière sur le bassin versant du Gave de Pau,
 - VU les délibérations du SMDRA pour prendre en charge la maîtrise d'ouvrage de l'avenant au Contrat de Rivière et de son animation du 21 novembre 2006 et du 26 mars 2007,

- ❑ VU l'approbation du bilan du Contrat de Rivière et du programme d'avenant par le Comité de Rivière lors de sa réunion du 29 mars 2007,
- ❑ VU la décision du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne du 15 juin 2007 autorisant le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à signer l'avenant au Contrat de Rivière,
- ❑ VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général des Hautes-Pyrénées du 27 juillet 2007 approuvant l'avenant au Contrat de Rivière,
- ❑ VU l'avis favorable de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées à la prolongation du Contrat de Rivière par la signature d'un avenant, notifié par lettre en date du 14 mai 2007,
- ❑ VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional de Midi-Pyrénées du 24 octobre 2007 approuvant l'avenant au Contrat de Rivière,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet du contrat

Dans le cadre de l'avenant au Contrat de Rivière du Gave de Pau, les parties en cause donnent leur agrément aux objectifs, à la réalisation et au financement du programme de travaux et d'études figurant dans le présent contrat.

Article 2 – Périmètre du contrat

L'avenant au Contrat de Rivière du bassin versant du Gave de Pau porte sur un bassin versant d'une superficie totale d'environ 1120 km² comprenant une population sédentaire d'environ 40 000 habitants.

Il s'applique aux 73 communes du territoire concernées par le programme de travaux.

Canton de Luz-Saint-Sauveur : BAREGES, BETPOUEY, CHEZE, ESQUIEZE-SERE, ESTERRE, GAVARNIE, GEDRE, GRUST, LUZ-SAINT-SAUVEUR, SALIGOS, SASSIS, SAZOS, SERS, VIELLA, VIEY, VISCOS, VIZOS

Canton d'Argelès-Gazost: ADAST, AGOS-VIDALOS, ARCIZANS-AVANT, ARGELES-GAZOST, ARTALENS-SOUIN, AYROS-ARBOUX, AYZAC-OST, BEAUCENS, BOO-SILHEN, CAUTERETS, GEZ, LAU-BALAGNAS, OUZOUS, PIERREFITTE-NESTALAS, PRECHAC, SAINT-PASTOUS, SAINT-SAVIN, SALLES, SERE-EN-LAVEDAN, SOULOM, UZ, VIER-BORDES, VILLELONGUE

Canton d'Aucun : ARBEOST, ARCIZANS-DESSUS, ARRAS-EN-LAVEDAN, ARRENS-MARSOUS, AUCUN, BUN, ESTAING, FERRIERES, GAILLAGOS, SIREIX

Canton de Lourdes-Est : BERBERUST-LIAS, CHEUST, GAZOST, GER, GERMS-SUR-LOUSSOUET, GEU, JARRET, JUNCALAS, LOURDES, LUGAGNAN, OURDIS-COTDOUSSAN, OURDON, OUSTE, SAINT-CREAC

Canton de Lourdes Ouest : ASPIN-EN-LAVEDAN, BARTRES, OMEX, OSSEN, POUEYFERRE, SEGUS, VIGER

Canton de Saint-Pé-de-Bigorre : PEYROUSE, SAINT-PE-DE-BIGORRE

Le Syndicat Mixte pour le Développement Rural de l'Arrondissement d'Argelès-Gazost assurera l'animation et le suivi général des opérations du Contrat.

Article 3 - Objectifs et enjeux du programme d'actions

Les enjeux du contrat sont axés sur :

➤ **L'amélioration de la qualité des eaux :**

Sur le territoire du Contrat de Rivière, des efforts ont déjà été réalisés mais ils sont encore insuffisants et doivent être poursuivis à l'avenir. En effet, la plupart des masses d'eau du bassin du Gave de Pau amont sont actuellement en « bon état » et doivent le rester. Par contre, certaines sont classées en RNABE (Risque de Non Atteinte du Bon Etat) en raison de leur état chimique (présence de métaux lourds liés à d'anciens sites miniers) et une « action test » est en cours sur le Gave de Pau afin d'identifier et de réduire, à terme, les apports en éléments métalliques. Enfin, sur un affluent du Gave classé en MEFM (Masse d'Eau Fortement Modifiée), l'objectif fixé est l'atteinte du bon potentiel en 2015.

Ainsi, afin de répondre aux objectifs fixés et de mettre en œuvre le programme de mesures concernant le bassin du Gave du Pau Amont, les actions suivantes sont proposées :

- La mise aux normes et le maintien de dispositifs de collecte et de traitement des eaux usées performants,
- La mise en conformité du traitement des boues de stations d'épuration (plans d'épandage, plateforme de compostage),
- L'amélioration de la qualité des systèmes d'assainissement non collectif (contrôle, réhabilitation et entretien),
- La réduction des rejets toxiques d'origine industrielle et artisanale (réhabilitation des anciens sites miniers, régularisation et contrôle des raccordements aux réseaux collectifs),
- La maîtrise des produits phytosanitaires par les agriculteurs mais aussi les collectivités et les particuliers (actions de sensibilisation, formations, amélioration des pratiques)
- L'amélioration de la connaissance de l'état de nos cours d'eau (études, suivi de la qualité des eaux).

➤ **L'amélioration de l'état physique des cours d'eau (réhabilitation et entretien du lit et des berges et gestion des milieux aquatiques) :**

Sur le territoire du Contrat de Rivière, les actions réalisées ont contribué à la restauration des milieux aquatiques mais elles doivent être pérennisées et certains objectifs nécessitent des délais supplémentaires. En effet, les travaux d'amélioration des passes à poissons n'ont pas pu être encore réalisés et sont programmés en 2007-2008. De plus, les travaux de

réhabilitation réalisés par les brigades vertes sont encore à compléter et le suivi régulier des cours d'eau doit être pérennisé pour en assurer l'entretien et pouvoir être réactif à chaque évènement climatique (crue, tempête,...).

Ainsi, afin de gérer les milieux aquatiques et les zones humides en prenant en compte les espèces et les habitats remarquables, les actions suivantes sont proposées :

- La mise en conformité des passes à poissons pour assurer des meilleures conditions de circulation aux poissons migrateurs,
- Le suivi du plan de gestion des déchets flottants mis en place,
- Le maintien des brigades vertes pour assurer la réhabilitation, la surveillance et l'entretien des cours d'eau du bassin,
- L'amélioration de la gestion des annexes et des zones humides,
- L'étude des potentialités biologiques et piscicoles du Gave de Pau,
- La rédaction du document d'objectif Natura 2000 (DOCOB) « Gave de Pau et Gave de Cauterets » et l'animation des mesures à mettre en œuvre.

➤ **La prévention des risques de crues et d'inondation :**

Sur le territoire du Contrat de Rivière, la plupart des secteurs concernés par les risques liés aux crues ont été étudiés dans le cadre d'une démarche globale ou dans le cadre des PPRI. Les travaux programmés découlent des résultats préconisés par les études menées pendant la période du Contrat de Rivière.

Ainsi, les actions proposées en matière de prévention et de protection contre les crues sont les suivantes :

- Des études hydrauliques pour améliorer la connaissance de certains secteurs régulièrement inondés,
- La mise en place d'un observatoire des transports solides et des débits du Gave de Pau pour améliorer la connaissance et la surveillance des phénomènes liés aux crues,
- Des plans d'alerte et de secours, et le suivi des PPRI,
- Des travaux de protection de berges et de gestion des transports solides préconisés par les études menées dans le cadre du Contrat de Rivière.

➤ **La mise en valeur des cours d'eau :**

Le territoire du Contrat de Rivière, et plus largement celui du Pays des Vallées des Gaves a choisi de privilégier le Développement Durable et de communiquer sur la qualité de son environnement au patrimoine naturel exceptionnel. Cet environnement doit donc être préservé et mis en valeur de façon raisonnée avec des activités non pénalisantes pour les milieux naturels.

Ainsi, les actions suivantes sont proposées dans le cadre du projet d'avenant au Contrat de Rivière :

- L'amélioration et la mise en valeur de la pratique des activités nautiques et halieutiques du bassin (charte, cartes informatives),

- L'aménagement de nouveaux pontons pour les pêcheurs handicapés sur les berges du Gave de Pau et au niveau de certains lacs,
- La création de parcours sécurisés et accessibles aux personnes handicapées pour la découverte des milieux aquatiques (promenades),
- La restauration et la valorisation du petit patrimoine bâti lié à l'eau (anciens lavoirs).

➤ **La coordination des actions menées sur le bassin versant et la communication :**

Le Contrat de Rivière Gave de Pau s'achève en 2007 au moment d'un « renouveau de la politique de l'Eau » : Directive Cadre sur l'Eau de 2000, nouvelle loi sur l'Eau 2006, 9^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne 2007-2012. Les objectifs poursuivis par l'ensemble de ces textes convergent tous vers une logique d'organisation à l'échelle des bassins versants, de véritables plans pour une gestion globale et cohérente de la ressource en eau. Dans cette perspective et ce contexte réglementaire, et compte tenu de la dynamique initiée par le Contrat de Rivière Gave de Pau, il semble important de prolonger la durée du Contrat par l'intermédiaire d'un avenant sur la période 2008-2010.

Ainsi, les actions proposées, dans le cadre du projet d'avenant au Contrat de Rivière, sont les suivantes :

- La continuité de l'animation du Contrat de Rivière par le SMDRA afin de pérenniser la dynamique initiée,
- La mise en œuvre de nouvelles actions de communication et de sensibilisation auprès d'un public plus large,
- La pérennisation de l'Opération « Eaux vives, eaux vivantes » portée par la base nautique HPSN,
- L'émergence d'actions communes avec les acteurs du bassin du Gave de Pau aval (Pyrénées Atlantiques) afin d'assurer une plus grande cohérence au niveau du bassin,
- L'animation préalable à la mise en place d'un « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux » Gave de Pau (animation, études opérationnelles).

Article 4 - Engagement des signataires du contrat

L'Etat, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées s'engagent, chacun en ce qui les concerne, à participer de façon coordonnée aux financements des actions prévues au présent Contrat dans les conditions énoncées ci-après et selon le plan de financement détaillé à l'article 6.

Les collectivités locales, associations et autres maîtres d'ouvrage qui s'engagent à

poursuivre les objectifs visés et à réaliser les travaux préconisés, bénéficieront des aides financières telles que définies dans le présent Contrat.

Les dossiers de demandes d'aides financières devront être présentés par les maîtres d'ouvrages et restent soumis aux procédures spécifiques de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

PARTICIPATION DE L'ETAT

Les engagements pris par l'Etat dans le présent contrat restent subordonnés à l'ouverture de moyens financiers suffisants, correspondant aux lois des finances, au respect des prescriptions réglementaires à chaque opération. L'action de l'Etat s'appliquera prioritairement dans le cadre des fonds Natura 2000, des fonds Barnier et du Contrat de Projet Etat-Région.

PARTICIPATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

L'Agence de l'Eau s'engage à intervenir selon les conditions arrêtées dans son 9^{ème} programme d'intervention. Le territoire du Contrat de Rivière constitue une zone d'intervention prioritaire de l'Agence, le cas échéant en application des autres politiques contractuelles (Protocoles départementaux assainissement et eau potable, accord Chambre d'agriculture, Contrat d'agglomération, ...).

Chaque opération aidable par l'Agence doit faire l'objet d'une demande auprès de son directeur avant tout démarrage des travaux et d'une décision d'aide spécifique qui se traduit par une convention entre l'Agence et le maître d'ouvrage de l'opération aidée.

Les modalités d'aide appliquées pour chaque opération aidée sont celles en vigueur au moment de l'attribution de l'aide.

La participation de l'Agence reste subordonnée à l'ouverture des moyens financiers suffisants au titre des dotations d'engagement autorisées annuellement par le Conseil d'Administration de l'Agence.

PARTICIPATION DU CONSEIL REGIONAL MIDI PYRENEES

Les taux d'aide mentionnés sont indicatifs sous réserve d'une évolution des critères d'intervention du Conseil Régional dans ses différentes politiques sectorielles.

Le Conseil Régional s'engage à intervenir selon les modalités de ses programmes annuels. Sa participation reste subordonnée à l'ouverture des moyens suffisants correspondant aux budgets votés annuellement et dans le cadre du Contrat de Projet Etat/Région, ainsi qu'à la présentation par les différents maîtres d'ouvrage des dossiers techniques complets relatifs aux différents projets. Dans le cadre de ces moyens, les opérations prévues pour le présent Contrat bénéficieront d'une priorité d'aides.

PARTICIPATION DU CONSEIL GENERAL DES HAUTES PYRENEES

Le Conseil Général s'engage à intervenir selon les modalités et les critères d'aide de ses programmes annuels et lignes ordinaires.

Sa participation reste subordonnée à l'ouverture des moyens suffisants correspondant aux budgets votés annuellement, au respect des décisions prises par les instances délibérantes du Conseil Général, ainsi qu'à la présentation, par les différents maîtres d'ouvrage, des dossiers techniques complets relatifs aux différents projets.

Dans le cadre de ses moyens, les opérations prévues par le présent contrat bénéficient d'une priorité d'aide.

Les taux d'aide mentionnés dans le présent document sont indicatifs sous réserve d'une évolution des critères d'intervention du Conseil Général.

Article 5 – Les montants estimatifs du contrat

Le montant total des travaux est de 31 378 000 € sur 3 ans.

Nature des opérations	2008 - 2010 en Keuro HT
Volet A - AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU	
A1 - Assainissement des eaux usées	
* Réseaux de collecte, extension réseaux	7889,78
* Réseaux de transfert	3890,43
* Réhabilitation de réseaux	857
* Ouvrage de traitement	4859,5
* SDA, zonage, Enquête publique	228,95
* Création d'un groupe de travail pour la mise en place de sessions de formations pour les préposés chargés des stations d'épuration : partenariat avec le Satese, la Mise, l'Aeag, le Conseil Général 65 et le CNFPT avec un rôle de relai et d'information pour le SMDRA	à chiffrer
* Etude sur les apports en bactériologie dans le Gave (rejet eaux pluviales, affluents) avant d'envisager les traitements tertiaires	50
A2 - Gestion des boues : Etude SMDRA réalisée en 2007	70
et suites à donner aux vues des conclusions de l'étude mise en place d'une aire de compostage	à chiffrer suite étude
A3 - Assainissement non collectif	
* Contrôle et aide à la réhabilitation de l'assainissement non collectif : SPANC (2 techniciens)	180,00
A4 - Réduction des pollutions d'origine agricole	
* Actions de communication technique, formations sur l'amélioration des pratiques, état des lieux sur la restructuration des réseaux d'irrigation et accompagnement adapté (base SIG)	68,00
A5- Protection de la ressource en eau potable	
* Etudes périmètre de protection, diagnostic des réseaux, ...	664,25
* Mise en place d'interconnexions de réseaux	2656,5
* Extension de réseau	153,5
* Renforcement de réseau	523,36
* Pose compteurs d'eau	10
* Travaux de traitement des captages	560
* Travaux de protection des captages	2619,51
A6- Action test "toxiques Gave de Pau"	
* Volet phytosanitaires non agricoles : amélioration des pratiques des collectivités / phytosanitaires : formations, achat nouveau matériel	à chiffrer
* Volet sites et sols pollués : animation d'un groupe de travail sur les pistes de travaux de réhabilitation à mettre en œuvre sur les anciens sites miniers	à chiffrer
* Volet collectivités : animation d'un groupe de travail pour la rationalisation des raccordements aux réseaux collectifs des activités polluantes (entreprises)	à chiffrer
A7- Programme de suivi de la qualité des eaux : suivi de la 15 n de points de mesures actuels du Réseau qualité du Contrat de Rivière (analyses physicochimiques, bactériologiques et métaux sur bryophytes) + nouveaux points	45,00
* Création d'un groupe de travail sur le projet de mise en place de stations de suivi en continu de la bactériologie à l'aval d'Argelès et de Lourdes et de la physico-chimie en aval de la confluence avec le G d'Azun (en complément du suivi amont-aval de Lourdes prévu par la Lyonnaise) et de la mise en place d'un système d'alerte à la pollution sur le bassin de slalom à St-Pé en partenariat avec la future base nautique de Pau	à chiffrer
Total Volet A	25325,78

Nature des opérations	2008 - 2010
	en Keuro HT
Volet B1- REHABILITATION, ENTRETIEN ET MISE EN VALEUR DE L'ESPACE RIVIERE	
B1.1. - Amélioration circulation des poissons migrateurs : Suite à l'étude dévalaison, études et travaux d'amélioration des passes à poissons : centrale des Couscouilllets : 32,4 KE ; centrales Lac des Gaves : 60 KE ; usine d'Agos : 25 KE ; usine Latour : 40 KE ; usine La Grottes : 25 à 100 KE ; Vizens : 40 KE ; usine St-Pé : 65 KE + demande CDCK : passes mixte pour circulation CK	362,40
B1.2. - Gestion des déchets flottants : suite convention "SHEM SIRTOM SMTD" : suivi quantitatif et qualitatif des déchets récupérés ; évaluation du besoin d'un autre lieu de récupération	
B1.3. - Réhabilitation, suivi et entretien des berges et du lit des rivières du bassin du Gave de Pau : travaux réalisés par les brigades vertes à élargir (cours d'eau pas encore réhabilités) et à pérenniser (entretien, suivi régulier)	992,50
* Suite étude "Dynamique fluviale du Gave de Pau" : travaux de gestion et d'accompagnement sur la zone "Villelongue -Argelès" (foret alluviale, ancien bras de décharge,)	à chiffrer
B1.4. - Amélioration de la connaissance et de la gestion des milieux aquatiques : * Etude sur les annexes du Gave de Pau (zones humides de Ger, Rieulhès, Agos, ...) : stage avec la CATER	à chiffrer
* Etudes sur les potentialités biologiques des gaves : recensement des zones de reproduction potentielles pour la truite et le saumon en amont et en aval du Lac des Gaves et étude sur l'influence du Lac des Gaves sur les régimes thermiques du gave ; étude sur la croissance et la reproduction des truites sur le Gave de Pau et sur le Gave de Cauterets (influence mines Penarroya) ; étude du peuplement d'invertébrés dans la Gave de Cauterets (influence des mines)	12,49
* Natura 2000 : réalisation d'un DOCOB Gave de Pau amont et animation pour la mise en œuvre des mesures	100 à 150
* Natura 2000 : animation pour la mise en œuvre des mesures du DOCOB "Lac de Lourdes" : gestion écologique de l'eau (réduction des sources de pollution), suivi des niveaux et de la qualité des eaux du lac, information et sensibilisation des usagers ...	37,00
Total Volet B1	1 404,39
Volet B2 - PROTECTION CONTRE LES CRUES	
B2.1. - Etudes hydrauliques : Sur Lourdes : secteur du Soum de Lanne (étude avant projet en 2007 : 15 KE ; travaux en 2008) + étude Traversée Lourdes (protection de berges sur la zone des jardins communaux et étude d'état des lieux et préconisation d'entretien protection en rive droite : 15 KE) + étude pour l'aménagement d'une zone de débordement à Soulom (Gave Cauterets) : 25 KE	55,00
* Création d'un groupe de travail pour la mise en place d'un "observatoire des transports solides et des débits du Gave" pour améliorer la connaissance et la surveillance des phénomènes liés aux crues sur le secteur Amont + plan de secours à Lourdes (10 KE)	10
B2.2. - Suivi de PPR contre les crues	
B2.3. - Gestion des transports solides (suite à l'étude dynamique fluviale) : phasage des travaux : 1- en 2008 : seuil Aygue-Rouye 660 à 800 KE ; 2- en 2009 : 2ème seuil et protection Pierrefitte-Soulom 175 KE + 280 KE : 455 KE ; 3- en 2010 : protection décharge Beaucens : 1,2 ME	2 455
B2.4. - Travaux suite aux études déjà menées : Gave d'Azun sur Argelès ; Bergons sur Ayzac-Ost (à confirmer dans le cadre du PPR) ; Gave de Gavarnie sur Sassis (505 KE HT) ; Travaux protection Cauterets (90 +75 KE) ; travaux protection falaises Lourdes 2008 (150 KE)	820,00
* Travaux de protection sur Luz : réalisation d'une plage de dépôt sur le torrent de l'Yse afin de protéger des zones habitées de Luz-Saint-Sauveur contre les crues torrentielles (prescriptions du PPR)	382,00
* Travaux de protection du chemin du cirque de Gavarnie	100,00
Total Volet B2	3 822,00

Nature des opérations	2008 - 2010
	en Keuro HT
Volet B3 - MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT LIE A L'EAU	
B3.1. - Amélioration de la pratique des sports nautiques : mise en place de nouvelles conventions de passage et de mise à disposition de nouveaux sites d'embarquement/débarquement (Gave d'Azun, Cauterets, Gavarnie, gorges de Luz) ; entretien et mise en valeur des sites de pratiques (bassin d'Argelès, Pont des Grottes, Lourdes, ...)	à chiffrer
B3.2. - Aménagement de nouveaux pontons pour les pêcheurs handicapés : sur le Lac des Gaves (coût : 10,5 KE, MO : SYMIHL) ; sur le Lac d'Estaing (coût : 6,5 KE ; MO : SIVOM Labat de Bun) ; sur Lourdes (coût : 7 KE, MO : Lourdes)	24
B3.3. - Création d'un parcours sécurisé sur les rives du Bastan : promenade accessible pour les personnes handicapées avec aménagement de passerelles piétonnes sur 2,5 km d'Esterre à Sassis (en rive droite sur Esterre et en rive gauche sur Luz).	458
B3.4. - Création et diffusion d'une carte d'information sur les activités et les aménagements liés à l'eau sur le Pays de Lourdes	5
B3.5. - Restauration et mise en valeur du petit patrimoine bâti lié à l'eau : projet de réhabilitation d'anciens lavoirs sur St-Pé (travaux de rénovation, aménagement paysager et accès aux personnes handicapées)	à chiffrer
Total Volet B3	486,50
Volet C - ANIMATION DU CONTRAT ET GOUVERNANCE	
C.1. - Poste d'animation	240,00
* Opération "Eaux vives, eaux vivantes" : 12 journées par an à 250 E soit 3000 E/an	9,00
C.2. - Actions de communication autour du contrat de rivière : actualisation du site internet (mise en ligne d'un forum, données qualité, données sur les crues, les débits, ...) ; élaboration de docs sur les activités liées à l'eau (bulletins d'info, expo, vidéo) à distribuer dans tous les lieux d'accueil du bassin ; communication sur travaux en rivière	60,00
* Actions communes avec le Syndicat Intercommunal du Gave de Pau 64 : site internet, portail commun, base de données commune, un bulletin d'info annuel commun, projets de recherche interrégionale sur le gave ...	à chiffrer
* Animation préalable à la mise en place d'un SAGE "Gave de Pau"	30,00
Total Volet C	339,00
TOTAL PREVU EN KE HT	31 378

Article 6 – Financement

L'ensemble des plans de financement prévisionnels, ainsi que les coûts détaillés par type d'opérations et par maître d'ouvrage, figurent **ci-après dans le tableau de synthèse.**

REPARTITION DES COÛTS PREVISIONNELS PAR VOLET :

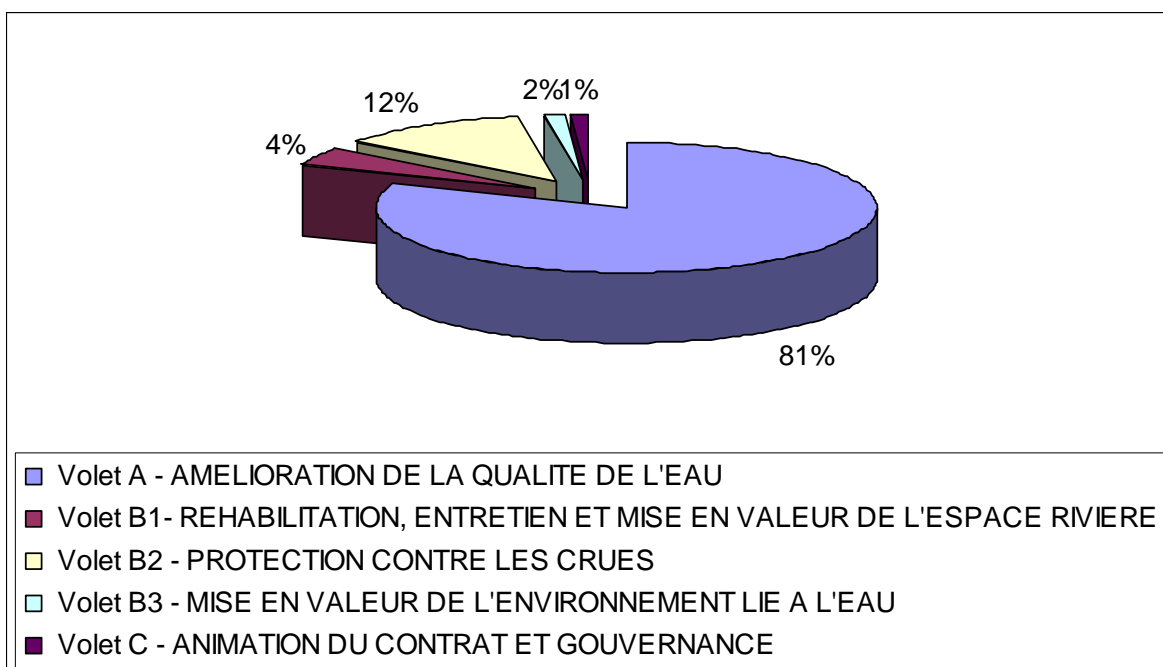


TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS PROGRAMMEES DANS LE CADRE DE L'AVENANT AU CONTRAT DE RIVIERE GAVE DE PAU 2008-2010

Nature des opérations	2008 - 2010		Maître d'ouvrage		Agence de l'Eau (sous réserve des disponibilités financières)		Ministère de l'Environnement		Conseil Général		Conseil Régional		Autres participations	
	en Keuro HT		Identification	Autofinancement	Taux maxi	Keuro	Taux maxi	Keuro	Taux maxi	Keuro	Taux maxi	Keuro	Taux	Keuro
Volet A - AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU														
A1 - Assainissement des eaux usées														
* Réseaux de collecte, extension réseaux	7889,78			50 à 60 %		20 % et 20 % avance remboursable sur coût plafonné			0 à 50 % 1ère Tranche et 0 à 40 % autres Tranches (50% ou 40% max tac)					
* Réseaux de transfert	3890,43		Collectivités locales	50%		25% sur coût plafonné			0 à 50 % (max tac 50 %)					
* Réhabilitation de réseaux	857			75%		25% sur coût plafonné			0%					fonds SUR, DGE, fonds européens
* Ouvrage de traitement	4859,5			50%		25% sur coût plafonné			0 à 50 % (max tac 50 %)					
* SDA, zonage, Enquête publique	228,95			30%		50%			20 à 30% (max tac 70 %)					
* Création d'un groupe de travail pour la mise en place de sessions de formations pour les préposés chargés des stations d'épuration ; partenariat avec le Saiese, la Mise, l'Aeag, le Conseil Général 65 et le CNEPT avec un rôle de relai et d'information pour le SMDRA	à chiffrer		Collectivités locales											
* Etude sur les apports en bactériologie dans le Gave (rejet eaux pluviales, affluents) avant d'envisager les traitements tertiaires	50		SMDRA/ Collectivités	40%		50%								
A2 - Gestion des boues : Etude SMDRA réalisée en 2007	70		SMDRA	20%		70%			10%					
et suites à donner aux vues des conclusions de l'étude mise en place d'une aire de compostage	à chiffrer		Collectivités locales	50%		25%			0 à 50% (max tac 50 %)					ADEME
A3 - Assainissement non collectif														
* Contrôle et aide à la réhabilitation de l'assainissement non collectif : SPANC (2 techniciens)	180,00		SMDRA			aide aux contrôles et à la réhabilitation								
A4 - Réduction des pollutions d'origine agricole														
* Actions de communication technique, formations sur l'amélioration des pratiques; état des lieux sur la restructuration des réseaux d'irrigation et accompagnement adapté (base SIG)	68,00		Chambre d'agriculture	75%		25%								
A5- Protection de la ressource en eau potable														
* Etudes périmètre de protection, diagnostic des réseaux, ...	664,25			30%		max 50 %			max 20 % (tac 70 % max)					20 % max (diagnostic réseaux)
* Mise en place d'interconnexions de réseaux	2656,5			40%		max 30%			max tac 60 %					fonds SUR, DGE, fonds européens
* Extension de réseau	153,5		Collectivités locales	70%					max 30 %					
* Renforcement de réseau	523,36			70%					max 30 %					
* Pose compleurs d'eau	10			30%		30 à 50%			max 50 %					
* Travaux de traitement des captages	560			30%		50 % (As, Bact, Pest) autres 30 %			20 à 50 % (max tac 70 %)					
* Travaux de protection des captages	2619,51			30%		50%			20 à 30 % (max tac 70 %)					
A6- Action test "toxiques Gave de Pau"														
* Volet phytosanitaires non agricoles : amélioration des pratiques des collectivités / phytosanitaires : formations, achat nouveau matériel	à chiffrer		Collectivités	50%		50%								
* Volet sites et sols pollués : animation d'un groupe de travail sur les pistes de travaux de réhabilitation à mettre en oeuvre sur les anciens sites miniers	à chiffrer		MetatEurope, Etat, AEAG, Collectivités											
* Volet collectivités : animation d'un groupe de travail pour la rationalisation des raccordements aux réseaux collectifs des activités polluantes (entreprises)	à chiffrer		Collectivités	30 à 50 %		50 à 70%								10 % max
A7- Programme de suivi de la qualité des eaux : suivi de la 15 n de points de mesures actuels du Réseau qualité du Contrat de Rivière (analyses physicochimiques, bactériologiques et métaux sur bryophytes) + nouveaux points	45,00		SMDRA	20%		70%								
* Création d'un groupe de travail sur le projet de mise en place de stations de suivi en continu de la bactériologie à l'aval d'Argelès et de la physico-chimie en aval de la confluence avec le G d'Azun (en complément du suivi amont-aval de Lourdes prévu par la Lyonnaise) et de la mise en place d'un système d'alerte à la pollution sur le bassin de slalom à St-Pé en partenariat avec la future base nautique de Pau	à chiffrer		SMDRA, CG, AEAG, Collectivités, ...											
Total Volet A	25325,78													

Nature des opérations	2008 - 2010 en Keuro HT		Maître d'ouvrage		Agence de l'Eau (sous réserve des disponibilités financières)		Ministère de l'Environnement		Conseil Général		Conseil Régional		Autres participations	
	Identification	Autofinancement	Taux maxi	Keuro	Taux maxi	Keuro	Taux maxi	Keuro	Taux maxi	Keuro	Taux maxi	Keuro	Taux	Keuro
B1.1. - Amélioration circulation des poissons migrateurs : Suite à l'étude dévalaison, études et travaux d'amélioration des passes à poissons : centrale des Couscouillats : 32,4 KE ; centrales Lac des Gavès : 60 KE ; usine d'Agos : 25 KE ; usine Latour : 40 KE ; usine La Grotes : 25 à 100 KE ; Vizens : 40 KE ; usine St-Pé : 65 KE + demande CDCK - passes mixte pour circulation CK	Exploitants	70%	25%	(max tac 30% pour exploitants privés)										? % (fonds FEDER ?)
B1.2. - Gestion des déchets flottants : suite convention "SHEM SIRTOM SMTD" : suivi quantitatif et qualitatif des déchets récupérés ; évaluation du besoin d'un autre lieu de récupération	SMDRA/ MISE													
B1.3. - Réhabilitation, suivi et entretien des berges et du lit des rivières du bassin du Gave de Pau : travaux réalisés par les brigades vertes à élargir (cours d'eau pas encore réhabilités) et à pérenniser (entretien, suivi régulier)	Collectivités locales porteuses des brigades vertes	20 à 30%	50%						10 à 20 % (tac max 80%) FDE					20 % max
* Suite étude "Dynamique fluviale du Gave de Pau" : travaux de gestion et d'accompagnement sur la zone "Villedongue -Aigéles" (forêt alluviale, ancien bras de décharge,)	SYMHL	30%	50%											20 % max
B1.4. - Amélioration de la connaissance et de la gestion des milieux aquatiques : * Etude sur les annexes du Gave de Pau (zones humides de Ger, Rieuhès, Agos, ...) ; stage avec la CATER	HPTE													
* Etudes sur les potentialités biologiques des gaves : recensement des zones de reproduction potentielles pour la truite et le saumon en amont et en aval du Lac des Gavès et étude sur l'influence du Lac des Gavès sur les régimes thermiques du gave ; étude sur la croissance et la reproduction des truites sur le Gave de Pau et sur le Gave de Cauterets (influence mines Penarroya) ; étude du peuplement d'invertébrés dans la Gave de Cauterets (influence des mines)	Fédération Départementale de Pêche	30%	50%											20 % max
* Natura 2000 : réalisation d'un DOCOB Gave de Pau amont et animation pour la mise en œuvre des mesures	SMDRA	0%	max 50%	50 à 100%										
* Natura 2000 : animation pour la mise en œuvre des mesures du DOCOB "Lac de Lourdes" ; gestion écologique de l'eau (réduction des sources de pollution), suivi des niveaux et de la qualité des eaux du lac, information et sensibilisation des usagers ...	SMDRA	0%	max 50%	50 à 100%										
Total Volet B1														
Volet B2 - PROTECTION CONTRE LES CRUES														
B2.1. - Etudes hydrauliques : Sur Lourdes : secteur du Soum de Lanne (étude avant projet en 2007 : 15 KE ; travaux en 2008) + étude Traversée Lourdes (protection de berges sur la zone des jardins communaux et étude d'état des lieux et préconisation d'entretien protection en rive droite : 1,5 KE) + étude pour l'aménagement d'une zone de débordement à Soullom (Gave Cauterets) : 25 KE	Lourdes et SYMHL	20%	0 à 50%					50% max (COPER)	(TAC 80% max)					50 % max (fonds Barrier)
* Création d'un groupe de travail pour la mise en place d'un "observatoire des transports solides et des débits du Gave" pour améliorer la connaissance et la surveillance des phénomènes liés aux crues sur le secteur Amont + plan de secours à Lourdes (10 KE)	Collectivités DDE / RTM / MISE/ Météofrance	20%						prévention : 40 % max (COPER)	Taux max (TAC 80% max)					prévention : 40 % max (fonds Barrier)
B2.2. - Suivi de PPR contre les crues	Services de l'Etat	100%						prévention : 40 % ; protection : 25% (COPER)	Taux max (TAC 80% max)					prévention : 40 % ; protection : 25% (fonds Barrier)
B2.3. - Gestion des transports solides (suite à l'étude dynamique fluviale) : phasage des travaux : 1- en 2008 : seuil Azygou-Rouye 660 à 800 KE ; 2- en 2009 : 2ème seuil et protection Pierre/fitte-Soullom 175 KE + 280 KE : -455 KE ; 3- en 2010 : protection décharge Beaucens : 1,2 ME	Collectivités locales : SYMHL	20 à 35 %						prévention : 40 % max ; protection : 25% max	Taux max (TAC 80% max)					Taux max (TAC 80% max)
B2.4. - Travaux suite aux études déjà menées : Gave d'Azun sur Aigéles ; Bergons sur Ayzac-Ost (à confirmer dans le cadre du PPR) ; Gave de Gavarnie sur Sassis (505 KE HT) ; Travaux protection Cauterets (90 +75 KE) ; travaux protection falaises Lourdes (150 KE)	Collectivités locales	45 à 60%						prévention : 40 % max ; protection : 25% max	fonds Barrier (si PPR)					15 % max
* Travaux de protection sur Luz : réalisation d'une plage de dépôt sur le torrent de l'Yse afin de protéger des zones habitées de Luz-Saint-Sauveur contre les crues torrentielles (prescriptions du PPR)	Commune du Luz	45% max						40%	fonds Barrier (si PPR)					EDF (taux à définir)
* Travaux de protection du chemin du cirque de Gavarnie	Commune de Gavarnie	75%						protection : 25% max	fonds Barrier					fonds FAR
Total Volet B2														

Nature des opérations	2008 - 2010		Agence de l'Eau (sous réserve des disponibilités financières)		Ministère de l'Environnement		Conseil Général		Conseil Régional		Autres participations	
	en Keuro HT		Taux maxi	Keuro	Taux maxi	Keuro	Taux maxi	Keuro	Taux maxi	Keuro	Taux	Keuro
	Identification	Autofinancement										
Volet B3 - MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT LIÉ À L'EAU												
B3.1. - Amélioration de la pratique des sports nautiques : mise en place de nouvelles conventions de passage et de mise à disposition de nouveaux sites d'embarquement/débarquement (Gave d'Azun, Cauterets, Gavarnie, gorges de Luz) ; entretien et mise en valeur des sites de pratiques (bassin d'Agelès, Pont des Grottes, Lourdes, ...)	CDCK et collectivités	30%					30 à 40% (tac max 70 %) FDT				30 à 50 % (LEADER) si accès handicapés	dossier LEADER à valider en 2008
B3.2. - Aménagement de nouveaux pontons pour les pêcheurs handicapés : sur le Lac des Gaves (coût : 10,5 KE, MO : SYMHL) ; sur le Lac d'Estéring (coût : 6,5 KE ; MO : SIVOM Labat de Burn) ; sur Lourdes (coût : 7 KE, MO : Lourdes)	SMDRA ou Collectivités locales	30%	24				30 à 40% (tac max 70 %) FDT		15 % max		30 à 50 % (LEADER)	dossier LEADER à valider en 2008
B3.3. - Création d'un parcours sécurisé sur les rives du Bastan : promenade accessible pour les personnes handicapées avec aménagement de passerelles piétonnes sur 2,5 km d'Esterre à Sasstis (en rive droite sur Esterre et en rive gauche sur Luz).	SIVOM Pays Toy	30%	458				30 à 40% (tac max 70 %) FDT		15 % max		30 à 50 % (LEADER)	dossier LEADER à valider en 2008
B3.4. - Création et diffusion d'une carte d'information sur les activités et les aménagements liés à l'eau sur le Pays de Lourdes	SIVOM de Lourdes-Est	30%	5				30 à 40% (tac max 70 %) FDT		15 % max		30 à 50 % (LEADER)	dossier LEADER à valider en 2008
B3.5. - Restauration et mise en valeur du petit patrimoine bâti lié à l'eau : projet de réhabilitation d'anciens lavoirs sur St-Pé (travaux de rénovation, aménagement paysager et accès aux personnes handicapées)	Commune de St-Pé	30%	à chiffrer				fonds FAR		15 % max		30 à 50 % (LEADER)	dossier LEADER à valider en 2008
Total Volet B3			486,50									
Volet C - ANIMATION DU CONTRAT ET GOUVERNANCE												
C.1. - Poste d'animation	SMDRA	40%	240,00				50%		10%		FEDER ?	
* Opération "Eaux vives, eaux vivantes" : 12 journées par an à 250 E soit 3000 E/an	HPSN	20%	9,00				30%	50%				
C.2. - Actions de communication autour du contrat de rivière : actualisation du site internet (mise en ligne d'un forum, données qualité, données sur les crues, les débits, ...); élaboration de docs sur les activités liées à l'eau (bulletins d'info, expo, vidéo) à distribuer dans tous les lieux d'accueil du bassin ; communication sur travaux en rivière	SMDRA	40%	60,00				50%		10% max		FEDER ?	
* Actions communes avec le Syndicat Intercommunal du Gave de Pau 64 : site internet, portail commun, base de données commune, un bulletin d'info annuel commun, projets de recherche interrégionale sur le gave ...	SMDRA/SI Gave 64	40%	à chiffrer				50%		10% max			
* Animation préalable à la mise en place d'un SAGE "Gave de Pau"	SMDRA/SI Gave 64/autres	20%	30,00				50 à 70%		20% max			
Total Volet C			339,00									
TOTAL PREU EN KE HT			31 378									

Article 7 – Réalisation des travaux – Echancier

Les opérations retenues s'échelonnent sur 3 années, de 2008 à 2010, et leur réalisation interviendra selon l'échéancier indicatif présenté dans le dossier définitif du présent contrat.

Chaque opération du Contrat fera l'objet d'une décision individuelle de participation financière. Avant tout engagement de travaux (signature de marché ou de la commande), le maître d'ouvrage concerné par l'opération devra fournir un dossier de demande d'aides et/ou un avant-projet détaillé.

Aussi, pour chaque opération, les modalités d'attribution et de versement des participations financières feront-elles l'objet d'un arrêté de subventions, d'un contrat spécifique ou d'une convention à établir entre les bénéficiaires et les partenaires financiers.

Article 8 - Action réglementaire

Les cours d'eau concernés par le contrat feront l'objet d'une action prioritaire par les services de l'Etat pour les décisions et actes réglementaires pris au titre de la police de l'eau et des milieux aquatiques, et en cohérence avec les objectifs du Contrat et son programme d'actions.

Les objectifs et le principe des opérations du présent Contrat sont conformes aux mesures du SDAGE Adour-Garonne approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin le 6 août 1996. Le Contrat de Rivière vise en particulier à atteindre les objectifs prioritaires du SDAGE dans le périmètre du contrat.

Pour pérenniser la gestion des cours d'eau mise en œuvre, un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E) pourra être initié en cours de Contrat, permettant ainsi de valoriser et de prolonger l'ensemble des actions entreprises sur le territoire du Contrat de Rivière.

Article 9 - Suivi et Animation des opérations

Chaque année, un bilan d'avancement technique et financier des actions sera dressé par la structure chargée du suivi général du Contrat, à savoir le **SMDRA**.

Ce bilan, fondé sur une série de paramètres ou d'indicateurs issus du tableau de bord, sera examiné par le comité de suivi du contrat et présenté à l'ensemble des membres du Comité de Rivière, pour validation. De même, le Comité de Rivière examinera chaque année la programmation de l'année suivante.

Le déroulement chronologique des opérations devra correspondre, dans la mesure du possible, à l'échéancier et aux priorités définies.

L'avancement et la réalisation des opérations devront permettre d'aboutir aux objectifs poursuivis au travers de l'avenant au Contrat de rivière.

Article 10 - Modalités de révision du contrat

A la demande du SMDRA, qui anime le Contrat et après accord du Comité de Rivière réuni annuellement et des partenaires financiers, des adaptations mineures comme le recalage d'un plan de financement, la réévaluation financière d'une action (en particulier, en assainissement, la restauration et l'entretien des cours d'eau), l'adaptation d'une opération, pourront être effectuées sans que soit passé un avenant au présent contrat.


Une nouvelle négociation sur les échéances et les délais prévus, la répartition des financements ou les estimations globales d'un volet pourront faire l'objet d'une révision du contrat par voie d'avenant, sous réserve de cohérence avec l'ensemble du programme d'actions.

Contrat établi

, le 7 janvier 2008

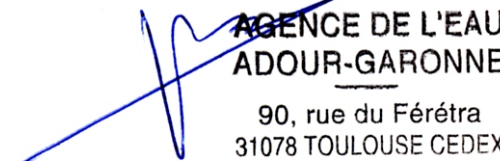
entre

Monsieur le Préfet
des Hautes Pyrénées



Jean-François DELAGE

Monsieur le Directeur
de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne



**AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE**
90, rue du Férétra
31078 TOULOUSE CEDEX

Monsieur le Président
du Conseil Général
des Hautes-Pyrénées

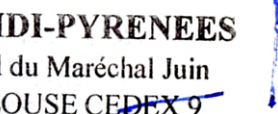
LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL.



François FOR
Sénateur des Hautes



Monsieur le Président
du Conseil Régional
Midi-Pyrénées



REGION MIDI-PYRENEES
22, Boulevard du Maréchal Juin
31406 TOULOUSE CEDEX 9
Tél. : 05 61 33 50 00 - Fax : 05 61 33 52 66

Monsieur le Président
du Comité de Rivière
Gave de Pau



Georges AZAVANT

Monsieur le Président
du Syndicat Mixte
pour le Développement
Rural de l'Arrondissement
d'Argelès-Gazost



Jean-Pierre ARTIGANAVE